

AUTOMNE 2022

Les Métallos de Chibougamau et Chapais accueillent Steven Guilbault

PROTECTION DU CARIBOU ET TRANSFORMATION AU MENU

Les sections locales du secteur du bois ont invité le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbault, à Chibougamau et Chapais pour discuter de la protection du caribou forestier et des mesures que les gouvernements peuvent prendre pour atténuer les impacts.

Ce dernier a répondu à l'appel, rencontrant à la fin août des représentants des SL9366 chez Arbec, 8644 chez Chantiers Chibougamau, 8895 chez Barrette-Chapais, ainsi que le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, le coordonnateur régional, Pascal Loignon, et



Il y a eu des discussions constructives lorsque les métallos de Chibougamau et Chapais ont accueilli le ministre de l'Environnement, Steven Guilbault

le responsable du dossier, Alexandre Fréchette.

Au menu des discussions: l'importance de protéger le caribou forestier et les mesures que les gouvernements peuvent mettre en place pour en atténuer les impacts.

«Tout comme le ministre et beaucoup de Québécois, nous

sommes préoccupés par le déclin du caribou forestier. C'est un peu comme le canari dans la mine: un signe que le modèle d'exploitation de la forêt n'est pas viable, qu'il n'assure pas le renouvellement de la ressource. Ce qui est dangereux pour le caribou l'est aussi pour nos emplois», a fait observer Dominic Lemieux.

Du succès au terme de la grève chez Mecar Métal

C'est sur une belle victoire qu'a pris fin le 21 septembre la grève de 18 jours menée de façon très dynamique par les 35 métallos de Mecar Métal à Saint-Bruno-de-Montarville (SL9414). Ces derniers ont réussi à arracher une hausse salariale de 12 % la première année, ainsi que des hausses de 3,5 % pour les deux années suivantes assorties d'une protection complète contre l'inflation. De plus, la sous-traitance sera dorénavant encadrée dans la convention collective. Un nouveau congé mobile est ajouté à la convention.

La négociation a aussi permis d'assurer un meilleur classement dans l'échelle salariale pour plusieurs travailleurs.

« On a obtenu pas mal tout ce qu'on voulait. Mais plus que tout, je crois que cette grève nous a permis d'imposer le RESPECT de part de notre employeur. Il a fini de nous prendre pour acquis », a fait valoir le président de l'unité syndicale chez Mecar Métal, Stéphane Cantin, membre de la section locale 9414 des Métallos.



DANIEL MALLETTE

Les gouvernements fédéral et québécois ont convenu d'une entente de principe en août qui mènera à un plan conjoint de protection du caribou forestier pour juin 2023.

« La question n'est plus de savoir s'il faut ou pas protéger le caribou. Il faut le faire. Maintenant que les discussions portent sur la façon de le faire, nous souhaitons que les gouvernements mettent de l'argent sur la table pour atténuer les impacts financiers et sur l'approvisionnement en bois », fait valoir le représentant syndical du secteur du bois, Alexandre Fréchette.

Les Métallos estiment que dans la mesure où on diminue la quantité de bois pouvant être exploitée chaque année, il faut favoriser les entreprises qui en tirent le maximum de valeur ajoutée, les plus efficaces ainsi celles qui transforment le plus la matière.

Le ministre a visité les usines de Chantiers Chibougamau et de Barrette-Chapais, et s'est entretenu avec les représentants des Métallos. Il s'est montré sensible aux arguments en faveur de la transformation, comme moyen de créer et de maintenir des emplois durables dans le secteur du bois.

Nouveau contrat à la SL 8922

Les quelque 16 000 agents de sécurité membres (SL 8922) ont ratifié un contrat de travail de 5 ans qui fera en sorte de bonifier les salaires et primes de 19,2 % à 27,8 %, ce qui comprend des hausses allant de 8,2 % à 18,6 % dès la première année.

La professionnalisation des agents de sécurité est reconvenue par plusieurs formations et plusieurs primes sont ajoutées ou bonifiées. La liste des primes est la suivante :

- *Premiers soins* : prime obligatoire et universelle de 60 cents l'heure, assujettie au temps supplémentaire.
- *Service à la clientèle* : nouvelle prime obligatoire et universelle de 50 cents l'heure, assujettie au temps supplémentaire.
- *Secteur de la santé* : prime obligatoire bonifiée à 2 \$ l'heure.
- *Secteur parajudiciaire* : nouvelle prime obligatoire de 2 \$.
- *ASP Construction* : prime bonifiée à 1 \$ l'heure.
- *Prime de nuit* : nouvelle prime obligatoire et universelle de 1 \$ de l'heure.
- *Prime d'état d'urgence sanitaire* : nouvelle prime obligatoire et universelle de 50 cents de l'heure en 2023, doublée tous les ans par la suite jusqu'à 2 \$ l'heure.

« Notre secteur d'activité est en plein essor. Cette entente fait de nous des professionnels de la sécurité et donne à nos membres la possibilité de suivre les formations et d'obtenir les primes associées à cette professionnalisation », explique le président intérimaire de la section locale 8922, Vincent Boily.

Ce contrat sera enchassé dans un décret pour tout le secteur de la sécurité privée. Le Syndicat des Métallos en réclame l'adoption rapide afin de ne pas pénaliser les travailleurs.

Grève de 10 jours au Comfort Inn de Boucherville

Les préposées aux chambres de l'hôtel Comfort Inn de Boucherville ont fait 10 jours de grève en août dernier pour obtenir de meilleures conditions de travail. L'employeur a fini par accepter une proposition de règlement formulée par les syndiquées. Ces dernières ont donc accepté un nouveau contrat de travail de trois ans, avec des hausses totalisant 12 % ainsi que la réduction du nombre d'années pour obtenir quatre semaines de vacances.

Le montant d'augmentation rétroactif pour cette année a été bonifié de façon plus substantielle.

« Pour la première fois, on a dit non, on s'est tenues debout. Et ça a permis d'aller chercher plus que ce qui était sur la table », explique la présidente de l'unité syndicale membre de la section locale 9400, Annie Dupuis. Les négociations portaient sur les salaires et la charge de travail.



DÉCISIONS

Jugement sur l'obligation vaccinale

Le Syndicat des Métallos a perdu en Cour supérieure, celle-ci rejetant la contestation contre l'obligation vaccinale pour les travailleurs et travailleuses du secteur des transports ainsi que pour les employés relevant de la compétence du gouvernement fédéral.



Des membres ont été privés de leur gagne-pain pendant plusieurs mois en raison de ces arrêtés ministériels qui exigeaient une pleine vaccination pour les travailleurs du secteur des transports sous juridiction fédérale, ainsi que pour prendre l'avion. Certains ont même perdu leur emploi. Une telle obligation a été levée par le gouvernement du Canada le 20 juin dernier.

La Cour supérieure a confirmé la constitutionnalité des arrêtés ministériels. Le tribunal a conclu « que la mesure choisie respecte la proportionnalité en ce sens qu'elle constitue la mesure la moins attentatoire qui aurait permis d'atteindre l'objectif, compte tenu par ailleurs du fait que le gouvernement dispose, dans ce contexte, d'une certaine discrétion dans le choix de la mesure ».

Ce dernier a aussi écarté le recours au dépistage systématique comme mesure alternative. « La preuve a révélé que le dépistage à lui seul ne suffit pas pour empêcher la contagion, notamment parce qu'il y a un laps de temps entre le moment où un individu infecté devient contagieux pour les autres et celui où un test de dépistage fiable peut identifier l'individu en question comme étant un cas positifs », peut-on lire dans le jugement.

Le Syndicat des Métallos a demandé un avis juridique au sujet du jugement. Après avoir pris connaissance de l'analyse effectuée par ses avocats, le Syndicat a choisi de ne pas porter le jugement en appel.

Dossier reconnu chez Multibar

Un travailleur ayant subi une entorse lombaire en 2018 chez Aliments Multibar à Montréal s'est vu reconnaître une rechute, récurrence, aggravation récemment, alors que ses douleurs au dos sont revenues. Son dossier a pu être reconnu par la CNESST et il aura droit à des prestations.

Bienvenue aux nouveaux membres

- EPC Canada/Yamachiche
- Linde Canada inc./Mississauga (Ontario)
- Caisse Desjardins de Port-Cartier
- Maximétal inc.
- Manac inc. à Saint-Georges/ usine Alutrec
- Allied Universal Security Services of Canada/Montréal
- Roy & Bénot, K-Trail inc.
- Magotteaux ltée
- Trimax Sécurité inc./Laval

Fin de la grève à Mine Raglan

LES TRAVAILLEURS RENTRENT LA TÊTE HAUTE

Les travailleurs de Mine Raglan ont mis fin à leur grève le 8 septembre dernier, après 15 semaines de conflit en ratifiant une entente de principe. Ces métallos sont rentrés la tête haute, convaincus que les jalons d'un plus grand respect de la part de l'employeurs ont été posés par cette première grève dans une mine fonctionnant en navetage.

«La grève fait maintenant partie des options pour nous faire respecter et obtenir de meilleures conditions de travail. On a réussi à négocier de meilleures conditions de travail, au chapitre des salaires, mais aussi des vacances et des horaires. Des avancées ont aussi été faites

pour mieux encadrer la sous-traitance», explique le président de la section locale 9449, Éric Savard.

Le nouveau contrat de cinq ans prévoit des hausses salariales de près de 20 %, dont 6,8 % la première année. Un boni de 10 % déjà octroyé par le passé sera appliqué sur le taux horaire avant l'augmentation de la première année. La journée de vol vers la mine sera désormais rémunérée avec un montant forfaitaire équivalant à 6 heures de travail, ce qui permet de résoudre un grief vieux de trois ans, avec rétroactivité. Les assurances collectives et maladie courte durée sont bonifiées.



SL 9449

Un mécanisme assurant une plus grande transparence quant au recours à la sous-traitance est mis en place et une vingtaine de postes habituellement comblés par des sous-traitants le seront désormais par des syndiqués.

Un nouvel horaire en alternance deux semaines/deux semaines est mis en place et sera offert sur une base volontaire pour tous. De

plus, tous les travailleurs auront désormais accès à une quatrième semaine de vacances après 16 ans de service.

«Je tiens à souligner le travail colossal du comité de négociation», souligne le représentant syndical des Métallos, Harold Arsenault. Le boulot va se poursuivre, puisque plusieurs questions non résolues se discuteront en comités.

GRÈVE CHEZ OCÉAN REMORQUAGE

Recours honteux à des scabs

Les métallos d'Océan remorquage membres de la section locale 9599, en grève depuis le 20 juin dernier, voient chaque jour des « scabs » ou dit, plus poliment, des briseurs de grève, franchir le ligne de piquetage devant le port de Sorel-Tracy. Ceux-ci accomplissent les mêmes tâches que les grévistes, ce qui a pour effet d'enlever de l'impact à ce moyen de pression ultime qu'est la grève.

Au début août, le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Jagmeet Singh, est venu les appuyer. *«Dans l'entente conclue [avec*

le Parti libéral sur l'agenda gouvernementale], on a demandé d'inclure un projet de loi pour interdire les briseurs de grève. Ça va se passer en 2023. Les briseurs de grève nuisent aux efforts des travailleurs pour obtenir justice», a-t-il fait valoir.

À ses côtés, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a lancé: *«Vous vous tenez debout, pis on va se tenir debout avec vous»,* accompagné de plusieurs militants de différents syndicats affiliés.

L'aspirante présidente de la FTQ, Magali Picard, et le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc, étaient aussi venus quelques jours



DANIEL MALLETTE

plus tôt appuyer les grévistes, avec le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux. Le député de Bécancour-Nicolet-Saurel, Louis Plamondon a fait de même en juin, faisant lui aussi la promotion d'une loi anti-briseurs de grève.

Le recours à des briseurs de grève est *«déloyal et immoral»,* tonne le représentant syndical Luc Laberge. Rappelons que ces métallos négocient

présentement le renouvellement de leur convention collective, échue depuis le 30 avril 2021. Les pourparlers achoppent présentement sur les enjeux salariaux et sur les horaires de travail. Océan remorquage est un service de remorquage portuaire. Il permet d'assister les navires de petit à très grand tonnage dans leurs manœuvres d'accostage et d'appareillage à quai.

Journée nationale des peuples autochtones

La Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin, est reconnue comme un jour férié chez Minerai de fer Québec (mine du Lac Bloom). En vertu d'une lettre d'entente, adoptée unanimement par les membres, ce jour férié remplace la Fête du mineur en août, déjà prévue à la convention. Cette lettre d'entente fait suite à des discussions entre un représentant de la communauté innue de Takuaiikan Uashat Mak Mani-Utenam, Dave Vollant, et la SL 9996.

« Ça permet de reconnaître que le développement minier se fait sur le territoire de nos ancêtres et que plusieurs familles sont impactées. Ça démontre une volonté de contrer le racisme. On peut penser que ça va aussi inciter des Innus à aller travailler, sachant que les Innus y sont respectés », indique Dave Vollant.

EN BREF

Les métallos de Mine Langlois auront leur prime de fermeture

Les 140 travailleurs syndiqués inscrits sur la liste de rappel de Mine Langlois Nyrstar (SL 4796) auront droit au versement de leur indemnité de départ. La grande solidarité des membres a permis l'heureux dénouement de ces séances de négociation. « C'est un grand soulagement. La grande solidarité des membres, qui ont refusé à l'unanimité la proposition précédente, a fait toute la différence », a fait valoir le président de l'unité syndicale, Anis Mbaya. En vertu de l'entente avec la multinationale suisse Trafigura, quelque 140 travailleurs syndiqués recevront l'indemnité au plus tard le 17 janvier 2023, et ce, à la condition qu'ils aient conservé un lien d'emploi en date du 8 juin 2022.

La représentante syndicale des Métallos, Sonia Charette, s'est réjouie du dénouement. « Il a fallu mettre beaucoup d'ardeur dans cette négociation et ça a porté fruit. C'est déjà difficile de subir une perte d'emploi et la fermeture de la mine, au moins, les membres ont droit aux sommes qui leur avaient été promises. Cela met un peu de baume sur la plaie », affirme Sonia Charrette.

La mine souterraine est noyée sous l'eau depuis plus d'un an.

Fermeture de la mine Matagami

Après un peu moins de 60 ans d'existence pour la mine Matagami et 50 ans de vie syndicale, cette dernière a fermé ses portes le 30 juin dernier, confirmant par le fait même la fermeture de la section locale 6131. Au moment de la fermeture, c'est environ 200 syndiqués qui ont perdu leur emploi. Propriété de Glencore, la mine était le plus gros employeur de la ville de Matagami. La section locale composée 6131, fondée en 1971, a dû fermer ses bureaux à la suite de la fermeture. La soixantaine de travailleurs provenant de quatre autres unités a été transférée à la section locale composée 9291 de Rouyn-Noranda.



Un décret pour les signaleurs routiers

PRIORITÉ À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

Pour la première fois depuis le début des années 80, un nouveau décret de convention collective a été promulgué le 24 août dernier pour définir les conditions de travail de tous les signaleurs routiers du Québec, à la suite d'une demande conjointe du Syndicat des Métallos et des principaux représentants des employeurs. « Quand les employeurs et les syndicats travaillent dans le même sens pour reconnaître une profession et établir des standards communs, c'est tous les travailleurs et travailleuses du secteur qui en bénéficient », fait valoir le directeur Québécois des Métallos, Dominic Lemieux.

Auparavant, les signaleurs routiers étaient considérés comme des agents de sécurité, et donc couverts par le décret gouvernemental régissant les conditions de travail de la sécurité privée.

À la suite du décret, un comité paritaire a été formé avec un conseil d'administration représentant à la fois les travailleurs et travailleuses de la signalisation

routière et les organisations patronales du même secteur. « La table est mise pour travailler ensemble, avec les employeurs, afin d'améliorer la santé et sécurité dans le secteur et de bonifier les formations dédiées aux signaleurs routiers. Cela ouvre la porte à des formations plus adaptées au métier et plus accessibles », explique le représentant syndical Martin L'Abbée.

La durée d'application de ce premier décret de la signalisation routière est d'une durée d'un an. Au cours de cette année, les conventions collectives feront l'objet d'une nouvelle ronde de négociations. La nouvelle mouture sera enchâssée dans la nouvelle version du décret.

« Il y a une mise à jour importante des conditions de travail pour tenir compte du marché et de l'évolution du coût de la vie. Les gains qui seront faits par les syndiqués bénéficieront ensuite à l'ensemble des signaleurs routiers du Québec », précise Martin L'Abbée.

Briser la glace

À LA RENCONTRE DES CANDIDATS

À l'occasion de la dernière campagne électorale québécoise, une centaine de militants syndicaux à travers le Québec ont été à la rencontre de candidats issus d'une multitude de partis. Le *Traits d'union* s'est entretenu avec trois de ces militants sur leur expérience.

Tous sont ressortis enchantés des rencontres. « C'est une super belle expérience, j'ai vraiment aimé », observe Frédéric Brassard, trésorier de la section locale 9490 à Alma, au sujet de sa rencontre avec trois candidats de Québec solidaire (QS) au Saguenay.

Même enthousiasme lorsqu'on parle à Stéphane Cantin, président de l'unité syndicale de Mecar Métal sur la Rive-Sud de Montréal et syndic au 94414. « J'étais un peu nerveux et finalement, après une première rencontre, j'ai vraiment aimé, c'était très plaisant et nous avons pu avoir de bons échanges. Ça fait de bons débats, ça ouvre les idées et permet de voir d'autres points de vue. » Ce dernier a rencontré les candidates de la Coalition avenir Québec (CAQ) et de QS dans Verchères.

De l'autre côté du fleuve, à Joliette, le syndic de la section locale 9238 chez General Dynamics, Simon Ladouceur, a lui aussi apprécié sa rencontre avec le candidat de la CAQ à Joliette, et se réjouissait à l'idée de rencontrer celle du Parti québécois (PQ)

prochainement. « Ça a été une belle rencontre, fluide, une fois qu'on a réalisé qu'on connaissait des gens en commun », explique-t-il.

Le bien commun

Tous soulignent la similarité entre le militant syndical qui s'implique au travail pour le bien de son entourage et celui du candidat politique, qui au fond s'engage lui aussi pour le bien commun.

« On cherche tous la même chose, l'équité pour les travailleurs, la justice. [...] Même si un candidat se présente pour un parti qui n'a pas les mêmes valeurs que moi, chaque personne qui se lance en politique le fait pour aider son prochain », illustre Stéphane Cantin.

Son confrère du Saguenay ne voit que du positif dans ces rencontres, et ce, peu importe l'issue de l'élection. « Qu'ils soient élus ou non, ce sont des gens impliqués dans leur milieu, qu'on sera appelé à croiser plus tard dans notre communauté », explique Frédéric Brassard.

Vision positive du syndicat

Ce résident de Saguenay pense que la rencontre a permis de « casser la glace » et de mettre des visages sur l'action syndicale. Les candidats voient qu'on est un « syndicat parlable, ouvert, qui prône le dialogue et cherche à trouver des solutions aux problèmes ». Toujours dans une optique de recherche de solutions, outre les enjeux abordés un peu partout sur



SL 9490

De gauche à droite: Karla Cynthia Garcia Martinez candidate de QS dans Jonquière, Adrien Guibert-Bartez dans Chicoutimi, par zoom Adrée-Anne Brillant dans Dubuc, Frédéric Brassard et Mélanie Tremblay de la section locale 9490.



SL 9238

Simon Ladouceur et Johanne Rainville de la section locale 9238 entourent le candidat de la CAQ dans Joliette, François Saint-Louis.



SL 9414

Jean-François Migneault de la section locale 2004 et Stéphane Cantin de la section locale 9414 avec la candidate de la CAQ dans Verchères, Suzanne Roy.

l'assurance médicaments, la transition juste et la santé et sécurité, la délégation de Rio Tinto Alma a sensibilisé les candidats aux défis de la conciliation travail-famille pour les parents travaillant sur un horaire rotatif de 12 heures.

Simon Ladouceur a quant à lui vu l'écoute du candidat de la CAQ dans Joliette augmenter lorsque ce dernier a fait valoir qu'environ 150 travailleurs de l'usine de GD, située dans la circonscription voisine, habitaient en fait dans le comté de

Joliette. « Il s'est mis à poser des questions sur les Métallos, il réalisait qu'il y avait plus de syndiqués métallos qu'il ne le croyait dans la circonscription. » C'est avec le numéro du candidat et son adresse courriel en poche que le militant de la section locale 9238 a quitté la rencontre.

En ayant rencontré la ou le futur député pendant la campagne, « Je ne serai pas gêné d'envoyer un courriel pour demander une rencontre ou une discussion dans l'avenir », observe-t-il.

Les agents de contrôle de 28 aéroports dans l'Est du Canada unissent leurs forces

Une table centrale de négociation pour les agents de contrôle syndiqués métallés de 28 aéroports dans l'Est du Canada a été mise en place. C'est la première fois que les différentes sections locales représentant les agents de contrôle des provinces maritimes et du Québec font ainsi front commun.

Cette table centrale abordera les enjeux sur les salaires, les assurances et le régime de retraite, les autres questions étant négociées localement.

Une première rencontre de conciliation s'est tenue le 30 août dernier à Laval réunissant des représentants des comités de négociation de cinq unités d'accréditation, soit les agents de contrôle des aéroports de Dorval (SL9554), Québec (SL1976), des aéroports régionaux du Québec (SL1976), des aéroports de Terre-Neuve (SL9342) ainsi que ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard (SL5319).



CLAIRDRÉE CAUCHY

Le comité de négociation réunissant les sections locales métallés des aéroports de tout l'Est du Canada.

Les comités de négociation syndicaux ont déposé conjointement leurs demandes sur les principaux aspects monétaires, exprimant du même souffle les frustrations ressenties par les membres quant à la façon dont ces derniers ont été traités durant la pandémie. La mobilisation se

poursuit avec le port de pantalon, de souliers personnels. Une campagne d'envoi de messages aux députés est aussi en cours pour sensibiliser aux responsabilités du gouvernement dans l'actuel chaos qui prévaut dans les aéroports et aux mauvaises conditions de travail des agents de contrôle.

CONTRATS DE TRAVAIL

Franklin Empire – Pointe-Claire

Les 13 travailleurs qui fabriquent des composantes d'éclairage (SL7625) ont ratifié un contrat de six ans comportant des augmentations de 2,5% par année. Une prime de 2\$ l'heure pour le travail extérieur a été ajoutée et un nouvel horaire de travail de 10 heures par jour à raison de 4 jours par semaine a été instauré. Le congé de deuil est amélioré. Un nouveau poste de technicien A+ est créé pour le développement de projets. Le nombre de techniciens A est augmenté et le ratio pour y parvenir sera aboli à la fin 2026.

Métal Bernard – Saint- Lambert-de-Lauzon

La soixantaine de métallos de Métal Bernard (SL9599), une usine de modification de métal en feuilles, a entériné un nouveau contrat de travail de trois ans avec des augmentations de 27%, dont 18,5% en moyenne

la première année. La prime de soir est doublée (de 70 cents à 1,50\$). Ces travailleurs auront par ailleurs maintenant la possibilité de refuser, sans pénalité, le temps supplémentaire.

Hydro-Extrusions – Pointe-Claire

En vertu du dernier contrat de cinq ans, ces travailleurs et travailleuses de la SL7885 auront des augmentations de 6,5% la première année, 3,5% pour la deuxième et 3% pour chacune des trois années suivantes. Les primes de soir et de nuit sont améliorées. Notons un ajustement de 1\$ l'heure pour neuf postes de la convention. Les assurances collectives ainsi que le régime de retraite sont bonifiés. Le président aura une journée de libération par semaine, payée par l'employeur et du temps syndical est alloué pour l'accueil des nouveaux travailleurs.



SL 9490

Félicitations à tous les boursiers

Le Syndicat des Métallés a décerné cet automne six bourses à des étudiants inscrits à des études postsecondaires, soit: Koralie Courcy (SL9580), Jasmine Vigneault (SL5778), Cassandra Thibault-Côté (SL6887), Rosalie Simard (SL9490), Gabrielle Diotte (SL9490), Maude Simard (SL9490). Trois bourses David Ellis en santé et sécurité ont aussi été décernées à Roxanne St-Louis (SL8897), Delphine Chartier (SL9599) et Widline Remphort (SL8922). Une bourse à des membres autochtones qui poursuivent des études postsecondaires (ou leur famille) a aussi été octroyée à Roxanne Marleau (SL6131). On voit ici sur la photo le coordonnateur des Métallés pour le bureau de Québec, Pascal Loignon, et le président de la section locale 9490, Sylvain Maltais, décerner les bourses à Rosalie Simard et Gabrielle Diotte.

Nouvel assureur privilégié au CASOM

Le Comité des avantages sociaux Métallés (CASOM) a demandé des propositions à différents assureurs afin de déterminer avec qui il compte faire affaire de façon plus systématique. Au terme de l'analyse des propositions, c'est la compagnie Beneva qui a été retenue (issue de la fusion de La Capitale et SSQ Assurance). Beneva devient donc l'assureur privilégié du regroupement d'assurances du Comité des avantages sociaux Métallés. Beneva remplace raainsi en novembre la Croix Bleue Medavie, assureur privilégié depuis cinq ans.





STEVE DIETZ

Une délégation dynamique et engagée au Congrès international

C'est sur le thème «*Le Syndicat de tous*» que s'est tenu le Congrès international des Métallos du 8 au 11 août dernier à Las Vegas, après une parenthèse pandémique.

Une délégation d'environ 80 métallos du Québec y a fièrement participé, n'hésitant pas à prendre la parole sur plusieurs enjeux, comme la

santé et sécurité, l'environnement, le recrutement, le commerce international et plusieurs autres.

«*Nous fabriquons des choses, aidons les gens. Nous sommes le pilier de cette économie et personne ne doit oublier à quel point nous sommes essentiels*», a lancé le président international Tom

Conway dans son discours d'ouverture du Congrès.

Le recrutement était au cœur de ce congrès, alors que la pandémie a réveillé chez les travailleurs et travailleuses une volonté d'être mieux traités au travail. «*La pandémie nous a montré que les travailleurs veulent plus de syndicats*», a ajouté Tom Conway, soulignant que le

Syndicat mettrait les bouchées doubles pour syndiquer les travailleurs de partout.

La vice-présidente des États-Unis, Kamala Harris, est venue souligner le rôle important joué par les syndicats dans l'émergence et la vigueur de la classe moyenne: «*Quand les syndicats sont plus forts, nous sommes tous plus forts!*»

CONTRATS DE TRAVAIL

Boiseries BG – St-Rémi

Les 58 syndiqués de cette usine de fabrication de portes, d'escaliers et de boiseries (SL2008) ont ratifié un contrat de quatre ans. Les salaires augmenteront sur quatre ans de 5,10 \$ l'heure, ce qui représente environ 21%. Une banque d'heures a été établie. Le montant des vacances pour les travailleurs ayant 15 ans de service et plus a été bonifié et une sixième semaine de vacances s'ajoute après 25 ans. L'employeur contribuera désormais au Fonds FTQ.

Brigadiers(ères) de Val-d'Or

La vingtaine de brigadiers(ères) de Val-d'Or (SL4796) a ratifié à l'unanimité une entente de principe. Celle-ci contient une augmentation de 14% la première année, une meilleure accessibilité aux postes permanents et enlève plusieurs contraintes en ce qui a trait aux congés sociaux.

Immeuble Plaza – Rouyn-Noranda

Les syndiqués qui veillent à l'entretien ménager de l'immeuble Plaza (SL9291) ont accepté à l'unanimité un nouveau contrat de six ans. Tous les travailleurs seront maintenant regroupés dans un même titre d'emploi, plutôt que deux, ouvrant la porte à un rattrapage salarial pouvant aller jusqu'à 7\$/heure pour certains, ainsi que l'ajout de congés. Les hausses seront ensuite de 4% par année.

Gelpac – Marieville

Les 82 salariés de la SL9414 qui travaillent chez le fabricant de sacs de service alimentaire ont accepté un contrat de cinq ans, avec des hausses totalisant 21,1%, (soit 17,5% sur la durée du contrat ainsi que des ajustements de salaires). Les primes de quart et de fin de semaine ont été bonifiées, un jour férié a été ajouté (anniversaire de naissance), et on a inclus au

contrat les vacances estivales pour tous les salariés. Une clause de disparité de traitement dans la portion des assurances payée par l'employeur a été éliminée. Un programme de préretraite a été négocié. Le temps supplémentaire sera désormais systématiquement payé, ce qui met fin à la pratique de l'étalement des heures sur une période de deux semaines.

Bonduelle – St-Césaire

Les 100 métallos de la SL9414 qui travaillent dans les légumes frais et conserves ont entériné un contrat de trois ans, où on retrouve une augmentation des primes de quart. L'assurance collective de base sera maintenant payée à 100% par l'employeur. La moyenne d'augmentation est de 15% sur trois ans.

Alubar Métaux – Bécancour

La cinquantaine de syndiqués de l'usine de tiges de Bécancour

(SL9700-01) a ratifié un contrat de cinq ans, qui comporte une nouvelle clause limitant la soustraction. Les dispositions sur les mouvements de main-d'œuvre ont été améliorées et l'accès aux postes d'entretien est facilité, notamment avec l'instauration d'une formation adaptée. Les congés mobiles passent de deux à cinq et les vacances sont bonifiées. Les différentes primes sont augmentées et une nouvelle prime de fin de semaine de 3,50 \$ l'heure est introduite. Celle de coordonnateur (chef équipe) sera haussée de 4,5%, celle de responsabilité lors de mandat de 9% et la prime formateur de 9%. Dès la signature, tous ont obtenu la progression d'un échelon salarial, auquel s'ajoute une hausse annuelle de 3%. Un compte santé est introduit, à utiliser selon la volonté du salarié, et les cotisants à l'ancien régime d'assurance obtiennent une rente de raccordement.

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

L'ancienneté générale est reconnue depuis mars 2019 et un bonus annuel pouvant aller jusqu'à 8% en 2025 est mis en place.

Saladexpress – St-Rémi

Les 75 syndiqués de la SL9414 ont signé un contrat de quatre ans, avec des hausses totalisant 25,4%, incluant la rétroactivité à avril dernier. Plusieurs primes ont été bonifiées et d'autres ont été introduites. On note aussi l'ajout de deux jours fériés, la bonification des vacances et une augmentation de la contribution de l'employeur au Fonds de solidarité de la FTQ.

Béton préfabriqué du Richelieu

La centaine de syndiqués de la SL339M a entériné un contrat de trois ans. L'échelle salariale y a été réduite et le maximum salarial sera désormais atteint en deux ans, plutôt que cinq. La prime de soir est triplée, passant de 0,50\$ à 1,50\$ l'heure, celle de nuit passe de 0,75\$ à 2\$ l'heure

et celle des chefs d'équipe est doublée passant de 1\$ à 2\$ l'heure. Trois congés flottants sont ajoutés à la convention, la contribution de l'employeur au REER des travailleurs a aussi été bonifiée et le montant alloué pour les bottes de travail a aussi été majoré.

Canadian Tire – Sept-Îles

La cinquantaine de métallos (SL7065) a signé un contrat de deux ans, six mois avant l'échéance du précédent. Les taux horaire augmentent de 2\$ à la signature et la hausse sera ensuite de 4% la deuxième année. Le nombre d'années pour accéder aux semaines de vacances est raccourci et la contribution de l'employeur au régime de retraite est doublée. Les salariés à temps plein obtiennent l'assurance d'un horaire permanent de jour.

Boa Franc – St-Georges

Les 300 travailleurs des deux usines de fabrication de planchers (SL9531) ont conclu des

conventions collectives simultanément pour la première fois, arrimant salaires et conditions de travail. Des clauses remorques sont introduites aux contrats. Les métallos de Boa-Franc obtiennent une augmentation salariale de 7% dans l'immédiat et de 2,5% pour les deux années suivantes. Si l'IPC dépasse 2,5%, les parties envisageront ensemble des modifications aux salaires. Les travailleurs voient aussi les différentes primes être bonifiées et standardisées dans les deux usines et une cinquième semaine de vacances s'ajoute après 25 ans.

Traverse L'Isle-aux-Coudres

La trentaine de syndiqués non brevetés (SL9599) a ratifié un contrat qui prévoit des hausses de 8% à 14%, selon les classes. Les primes existantes seront désormais maintenues lors du temps supplémentaire et une nouvelle prime d'assiduité est introduite.

Mondor – Saint-Jean

La trentaine de métallos de l'usine de couture et de confection de collants à Saint-Jean-sur-Richelieu (SL9414) a ratifié un contrat de cinq ans avec des hausses de 6,5% rétroactives la première année, puis 3% la deuxième et 2,7 la troisième. Les négociations pourront s'amorcer dès 2025 sur les salaires, avec les droits prévus au Code du travail. Les différentes primes sont bonifiées ainsi que l'allocation pour les bottes de sécurité.

Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon

La quarantaine de travailleurs et travailleuses opérant le traversier de Rivière-du-Loup/Saint-Siméon (SL9599) a signé un contrat de trois ans avec des hausses allant de 7,5 à 27% pour la première année et de 4% pour les deux années subséquentes, rétroactivement au 1^{er} avril dernier. Plusieurs primes sont aussi bonifiées. Les horaires de travail sont modifiés afin de favoriser le recrutement et la rétention.

Traits d'union NUMÉRO 252

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100

Montréal (QC) H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596

Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des

Métallos : Dominic Lemieux

Responsable : Clairandrée Cauchy
(ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Isabelle

Bournival (Brossard); Alain

Frenette (Montréal); Stéphane

Paquet (Côte-Nord, Bas-Saint-

Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-

Madeleine); Julie Adams (Nord/

Nord-Ouest); Mélanie Tremblay

(Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Martina

Folco, Junie François, Sylvie

Tremblay

Tirage : 6000

Changements

d'adresse : jffrancois@metallos.ca

Premier numéro, mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

syndiquées chez

Imprimerie Transcontinental

Dépôt légal à la Bibliothèque et

Archives nationales du Québec.

ISABELLE BOURNIVAL



Forum des jeunes Métallos

Le forum des jeunes Métallos a réuni quelque 45 métallos provenant de sections locales à travers le Québec à l'hôtel Estrimont, récemment syndiqué Métallo. Il y avait du dynamisme dans l'air, alors que les participants ont pu échanger sur leurs réalités, l'état du syndicalisme, leur vision syndicale et pu garnir leur coffre à outil pour avoir encore plus d'impact dans leur implication syndicale.